

**DEFI 3 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS**

**DEVELOPPER ET MIEUX  
ORGANISER LES FONCTIONS  
URBAINES DU TERRITOIRE**

# Introduction générale

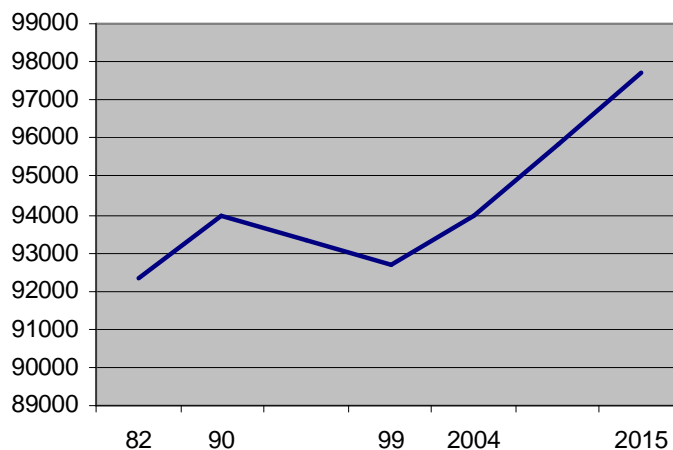
Les orientations du DOG s'inscrivent, en prolongement du PADD, dans un scénario de légère croissance démographique, en lien avec notre volonté de renforcement économique.

A échéance 2015, nous retenons ainsi la base d'un taux de +0.35% par an qui s'inscrit dans le prolongement et l'accentuation modérée de la reprise enregistrée ces dernières années.

Ce scénario se traduirait par un gain d'environ 370 habitants par an (contre environ 260 entre 1999 et 2004).

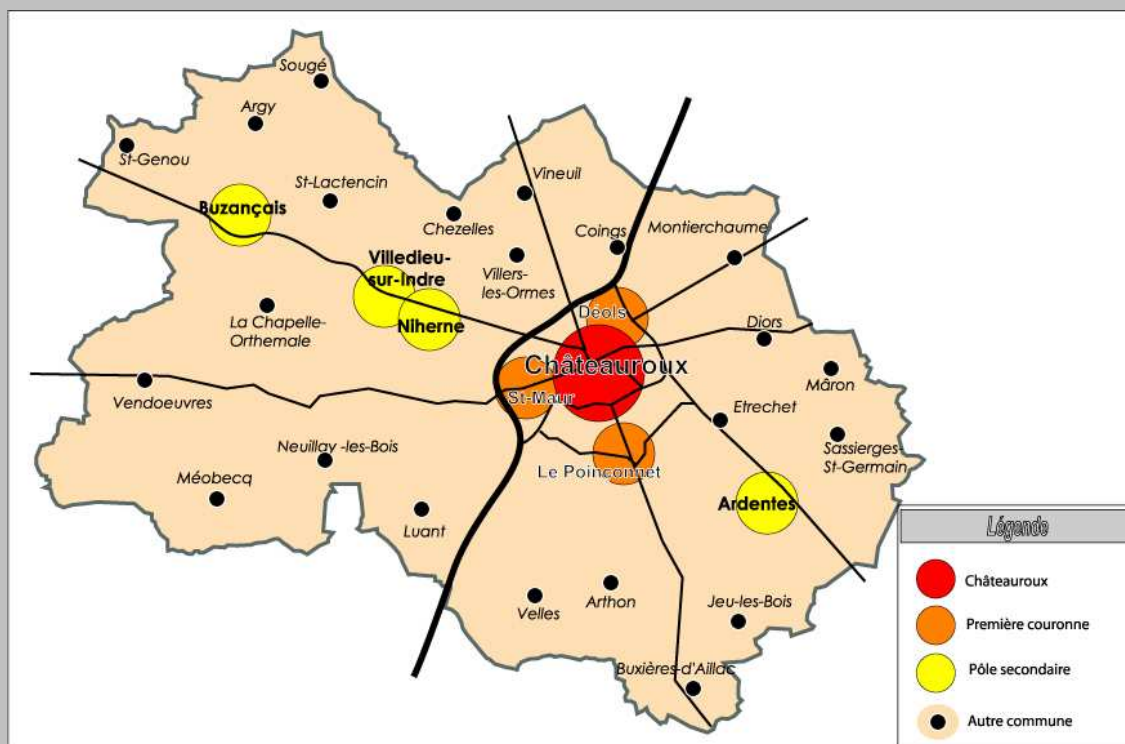
Dans un contexte fragile depuis plusieurs décennies, cette orientation est volontariste.

## Un objectif de croissance démographique dans le prolongement de la dynamique 1999-2004



### Avec les tendances territoriales recherchées suivantes :

- La confirmation du retour à la stabilité démographique enregistré à Châteauroux et une montée en puissance progressive. Cette évolution traduit un fort regain d'attractivité pour la ville centre,
- La poursuite, légèrement atténuée, de la forte croissance récemment enregistrée dans les communes de première couronne de l'agglomération. Ces communes pourraient concentrer plus de la moitié du gain démographique du territoire,
- Une accentuation volontariste d'attractivité dans les pôles secondaires du territoire (Ardentes, Buzançais, Villedieu-Niherne),
- Un maintien du rythme de croissance pour l'ensemble des autres communes du territoire.



Les orientations générales de notre DOG vont donc dans le sens :

- d'un développement équilibré et qualitatif d'une offre résidentielle et urbaine attractive et diversifiée
- d'une structuration territoriale qui doit permettre ce développement. Notamment, cette structuration conforte l'agglomération et renforce le principe d'un maillage de pôles secondaire en périphérie
- d'une diversification et d'une rationalisation des modes de déplacements

Ce chapitre est organisé sur les objectifs suivants :

<b>3 – 1 Renforcer les pôles structurants et leur influence au sein du territoire</b>	
3 - 1 - 1	Promouvoir et développer une offre globale d'agglomération attrayante et équilibrée
3 - 1 - 2	Affirmer de manière volontariste un maillage de pôles secondaires en périphérie de l'agglomération

<b>3 – 2 Développer les offres urbaines en matière de logements, de services à la population et de déplacement</b>	
3 - 2 - 1	Diversifier l'offre de logement et donc les formes de développement
3 - 2 - 2	Développer les services à la population
3 - 2 - 3	Améliorer et diversifier les modes de déplacements
3 - 2 - 4	Valoriser et hiérarchiser les infrastructures routières pour un ancrage accru au réseau national et pour une articulation des différents trafics

## 3-1 Renforcer les pôles structurants et leur influence au sein du territoire

### 3-1-1 Promouvoir et développer une offre globale d'agglomération attrayante et équilibrée

Le PADD fait état des enjeux que représente le **développement d'une offre métropolitaine** sur l'agglomération de Châteauroux. La qualité et la diversité des prestations proposées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la santé, de la culture ou du sport constituent ainsi des facteurs d'attractivité économique et résidentielle majeurs, de même qu'ils contribuent à la qualité de vie de l'ensemble des habitants du département, voire au-delà.

Cette offre doit aussi s'inscrire dans **une cohérence territoriale d'agglomération**, notamment dans le domaine commercial et des services et équipements de proximité, pour lequel l'enjeu d'un équilibre quantitatif et qualitatif se pose donc.

Les orientations du DOG traduisent ces enjeux.

#### ■ *Prescriptions*

##### ⇒ **Promouvoir et accompagner les grands projets d'équipements structurants visant à conforter et développer l'offre métropolitaine**

- Plusieurs grands projets structurants sont susceptibles d'être développés dans l'agglomération et viseront un rayonnement départemental. A ce jour, on peut évoquer les projets suivants :
  - La réalisation du complexe sportif de la Margottière
  - L'aménagement d'un pôle multimodal à la gare de Châteauroux : plusieurs scénarios sont à l'étude à ce jour
  - Des travaux de développement du Centre hospitalier

Par ailleurs, des réflexions sont en cours concernant l'opportunité de création d'un parc à thème autour de la « sorcellerie » (Conseil Général) ou encore concernant le devenir du site « Balsan » à Châteauroux.

- Les projets majeurs d'équipements structurants devront :
  - Donner lieu à des réflexions fines quant à leur accessibilité, notamment par transports en commun et liaisons douces
  - Donner lieu à des conceptions prenant en compte des critères de développement durable et proposant au mieux des solutions performantes en matière de rationalisation énergétique

⇒ **Promouvoir une dynamisation commerciale de l'agglomération par un renforcement de l'offre de centre-ville et par une modernisation et un rééquilibrage d'une l'offre de périphérie**

- L'offre commerciale de l'agglomération castelroussine s'inscrit d'évidence dans une vocation de rayonnement départemental. Les orientations suivantes seront promues :

- Le maintien et le renforcement du pôle majeur que représente le centre-ville de Châteauroux : travail sur le foncier commercial, développement de l'offre culturelle et de celle en matière d'équipement de la personne notamment. L'hypermarché Carrefour de Châteauroux devra s'inscrire dans le cadre projet urbain de la ville, du projet de requalification du « secteur gare » et en lien avec l'opération « cœur de ville ».
- La modernisation et la structuration territoriale de l'offre de périphérie à vocation départementale ; offre structurée aujourd'hui par les pôles du Forum et de Cap-Sud et qu'il devra être rééquilibrée par le développement d'un pôle sur Grand Déols.

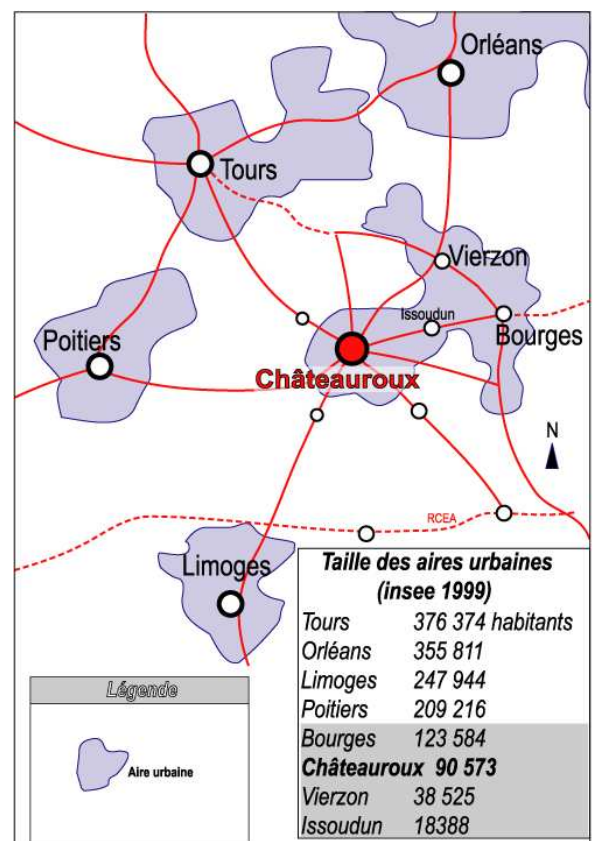
La Communauté d'Agglomération Castelroussine s'est dotée d'un Schéma Communautaire de Développement des Equipements Commerciaux (SCDEC) en février 2006.

Ce schéma s'inscrit en complémentarité avec le Schéma Départemental de Développement Commercial

■ **Préconisations**

⇒ **Développer des partenariats avec des villes proches et accessibles pour conforter une offre métropolitaine**

- Pour certaines fonctions spécifiques, il peut s'avérer pertinent de travailler en partenariat avec des villes proches et facilement accessibles dont Bourges et Vierzon. Les aires urbaines de Châteauroux, Issoudun, Vierzon et Bourges se rejoignent (« espace urbain » défini par l'INSEE) et forment un ensemble de 270.000 habitants. Il ne s'agit pas « d'artificialiser » cette agrégation démographique, mais bien de permettre, par une logique de coopération, l'apparition de services qui ne pourraient pas voir le jour isolément (taille ou « masse critique »).



⇒ **Développer des initiatives d'animation urbaine**

- Seront promues les animations urbaines autour de pratiques festives, festivières, artistiques, de la qualité des aménagements et des « mises en scène » urbaines...

### 3-1-2 Affirmer de manière volontariste un maillage de pôles secondaires en périphérie de l'agglomération

Le PADD met en avant un parti de structuration urbaine volontariste en périphérie de l'agglomération.

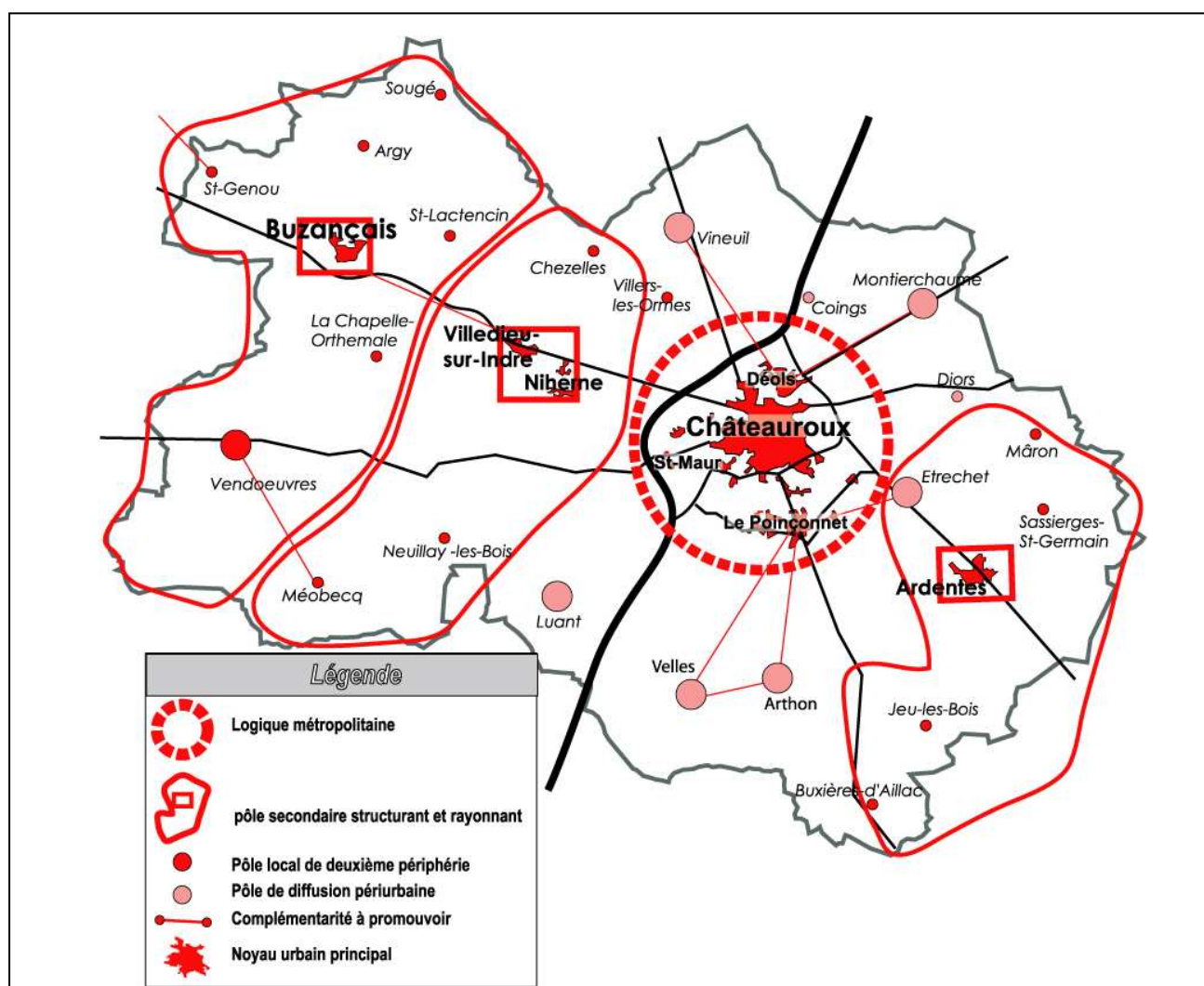
Ce parti vise en particulier à :

- Affirmer et renforcer le rôle structurant des pôles urbains secondaires que sont **Buzançais** et, dans une logique d'agglomération, **Villedieu-Nihèrre** et **Ardentes**.
- Conforter les fonctions de proximité des « pôles de diffusion péri-urbaine » de première périphérie et de Vendoeuvre.

Les orientations du DOG s'inscrivent dans ce cadre.

#### Deux finalités complémentaires qui justifient cette armature territoriale volontariste :

- Proposer **une offre de services attrayante et accessible** sur l'ensemble du territoire. Ces pôles doivent constituer des relais permettant de répondre aux principaux besoins de proximité sans nécessairement avoir recours à l'offre urbaine d'agglomération,
- Permettre de **limiter les déplacements vers l'agglomération**. Elle est aussi une condition à l'extension éventuelle d'un réseau performant de transports en commun entre ces pôles et l'agglomération (zone de chalandise et densité de proximité suffisante).



## ■ **Prescriptions**

### ⇒ **Conforter le statut et les fonctions urbaines de ces trois pôles secondaires**

- Ces pôles doivent développer une offre résidentielle diversifiée avec notamment des produits « urbains » permettant l'accueil de population (aînés notamment mais aussi jeunes et familles) souhaitant se rapprocher de l'offre de services : cf. orientations du DOG objectif 3.2.1 « diversifier l'offre de logement » et les orientations du DOG objectif 1.3.1 « Densifier les tissus urbains existants et assurer des continuités progressives et cohérentes avec les urbanisations futures »
- L'offre de services dans ces pôles doit aussi être conforter et développer. En particulier seront promus les équipements et prestations dans les domaines de la santé, de l'insertion et l'accompagnement à l'emploi, des services à l'enfance, de la culture, des sports et loisirs : cf. orientations du DOG objectif 3.2.2 « développer les services à la population »
- Ces pôles doivent enfin constituer des points nodaux en matière de transports en communs : desserte performante vers l'agglomération, organisation des rabattements depuis les secteurs ruraux périphériques .... cf. orientations du DOG objectif 3.3.3 « améliorer et diversifier les modes de déplacements »

### ⇒ **Promouvoir la structuration urbaine de l'ensemble Villedieu - Niherne**

- Villedieu/Niherne doit constituer un ensemble urbain cohérent. Cette approche volontariste nécessite :
  - Des partenariats entre les deux communes (déjà engagés sur de nombreuses thématiques (dont la création de la zone d'activités))
  - Une réflexion commune sur la question de la valorisation urbaine de la RD 943 entre le hameau de Surins et Villedieu dans la perspective de réalisation de la rocade de contournement.
  - Une approche complémentaire de la valorisation des rives de l'Indre sur les deux communes.

### ⇒ **Conforter les fonctions de proximité des pôles de diffusion périurbaine et de Vendoeuvre**

- Ces pôles développent des fonctions de proximité significatives qui doivent être préserver et renforcer. Des actions de valorisation des centres-bourgs seront ainsi promues (avec des configurations et des opportunités diverses en fonction des sites) et les développements résidentiels de ces prochaines années devront donner lieu à une diversification de l'offre proposée.
- Une recherche de complémentarité des équipements sera recherchée entre certains de ces pôles, proches les uns des autres (notamment, entre Velles et Arthon).

## 3-2 Développer les offres urbaines en matière de logements, de services à la population et de déplacement

### 3-2-1 Diversifier l'offre de logements et donc les formes de développement

Ce SCOT traduit un objectif revendiqué de développement résidentiel, certes modéré eu égard à un contexte départemental fragile, mais volontariste.

Ce développement se traduit par la nécessaire production de logements neufs. Il se traduit aussi par une diversification de l'offre afin :

- d'apporter **des réponses adaptées à une demande qui se diversifie**. La proximité des services constitue sur ce point un critère de choix qui devient très important et milite pour le développement de « produits immobiliers » urbains
- de faire de **l'offre de logement un facteur de structuration territoriale** en proposant des logements différenciés par type de territoire et en veillant aux équilibres garants de mixité et de cohésion sociale

Les orientations du DOG traduisent ces enjeux.

#### **Au titre d'un cadrage territorial indicatif, on peut rappeler que :**

- Les objectifs démographiques, identifiés à l'échelle de l'ensemble du territoire et spécifiés par type d'espaces (*Châteauroux, première couronne, pôles secondaires, reste du territoire*) peuvent se traduire en matière d'habitat par **un besoin d'environ 500 logements (individuel + collectif) par an à l'horizon 2015**. La moitié de cette production compenserait la poursuite du desserrement des ménages (1ers logements, divorces...), le renouvellement du parc absorbant, quant à lui, environ 20% de cette production.
- Il serait souhaitable que la répartition de ces nouvelles constructions s'inscrive dans les équilibres généraux suivants :
  - o Environ 40% des logements devraient être construits sur Châteauroux, particulièrement concerné par le desserrement (cet effort ne correspondant qu'à moins de 10% de la croissance démographique du territoire),
  - o Environ 30% des logements seraient situés en première couronne de l'agglomération, contribuant ainsi à environ 50% de la croissance démographique prévue,
  - o Environ 12% des logements seraient situés dans les pôles secondaires pour environ un quart de la croissance démographique.
  - o Environ 18% des logements seraient enfin situés sur l'ensemble des autres communes du territoire

## ■ *Prescriptions*

### ⇒ **Un rééquilibrage territorial en matière de répartition du logement social**

- Le DOG porte un objectif de rééquilibrage territorial du logement social. Les tendances à impulser sont les suivantes :
  - L'accroissement global de la part des logements sociaux dans la construction neuve.
  - La part relative de logements sociaux devra être plus significative :
    - en première couronne d'agglomération, en recherchant un rééquilibrage progressif entre les communes de cette première couronne. Un effort particulier devra notamment être poursuivi sur le Poinçonnet mais aussi sur Saint-Maur,
    - Dans les pôles secondaires, avec là aussi un effort de rééquilibrage territorial au profit d'Ardentes notamment

### ⇒ **Un rééquilibrage des formes d'urbanisation**

- Les formes d'urbanisation doivent être diversifiées, ce qui, de fait, permettra une diversification de la nature des logements. Cf. objectif 1.3.1 de ce DOG « *Densifier les tissus urbains existants et assurer des continuités progressives et cohérentes avec les urbanisations futures* »

**A titre indicatif, on peut mettre en avant les tendances souhaitables suivantes :**

- Un développement de l'offre en logements collectifs, sur des produits immobiliers de qualité et des formes urbaines adaptées à la demande. Cette offre doit s'affirmer sur Châteauroux mais doit aussi s'exprimer en première couronne d'agglomération et dans les pôles secondaires du territoire. Outre le fait qu'elle permet une diversification de l'offre résidentielle, elle contribue aussi à affirmer le caractère urbain de la première couronne et de ces pôles,
- Un développement de l'offre individuelle « groupée » dans le cadre d'opérations neuves visant un caractère urbain et une relative densité de logement. Cette offre peut se développer sur l'ensemble du territoire, avec un enjeu particulier sur la première couronne et les pôles secondaires.

## ⇒ L'accueil des gens du voyage

- Il est ici fait référence à l'application du Schéma Directeur Départemental d'accueil des gens du voyage du 16 septembre 2002 et modifié le 23 mai 2006.

### **Rappel indicatif des principales dispositions du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage concernant :**

- les aires permanentes d'accueil :
  - l'aire permanente d'accueil de Châteauroux aura une capacité de 40 places
  - les communes de Déols et du Poinçonnet participeront financièrement au fonctionnement de l'aire permanente d'accueil sise sur le territoire de la CAC, au lieu dit Notz
- les terrains familiaux. Ils seront repartis sur les communes de Déols, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Ardentes
- l'aire de grand passage, sera implantée sur le territoire de Saint Maur

## ■ *Préconisations*

- Illustrations d'opérations innovantes en matière de diversification des logements
- Engagement d'études spécifiques concernant les besoins en produits immobiliers liés au vieillissement de la population, ...
- ...

## 3-2-2 Développer les services à la population

Le développement des services à la population est essentiel, tant pour répondre à une demande de plus en plus exigeante et diversifiée que pour accroître l'attractivité du territoire. Le développement des services s'inscrit aussi dans une dynamique « d'économie résidentielle », fortement créatrice d'emplois.

Le PADD met en avant le constat qu'il n'est pas possible de développer tous les services partout : la présence d'un service étant directement liée au nombre minimal (« masse critique ») d'utilisateurs. Chaque niveau territorial (commune rurale, pôle secondaire, agglomération, ville centre...) suscite des attentes distinctes et complémentaires. Vouloir développer et structurer l'offre de services à l'échelle du territoire nécessite donc, également, de structurer les types de développements urbains proposés (densité, formes urbaines, types de logements...).

Les orientations du DOG s'inscrivent dans cette approche. Ce chapitre est donc très lié à ceux concernant les objectifs suivants:

- « *Densifier les tissus urbains existants et assurer des continuités progressives et cohérentes avec les urbanisations futures* »
- « *Promouvoir et développer une offre globale d'agglomération attrayante et équilibrée* »
- « *Affirmer de manière volontariste un maillage de pôles secondaires en périphérie de l'agglomération* »

### ■ **Prescriptions**

#### ⇒ **L'affirmation d'une offre de services dans les pôles secondaires du territoire**

- Les pôles secondaires ont vocation à conforter et à développer leur caractère structurant et rayonnant, en relais de l'offre d'agglomération
- Les équipements et services devront par conséquent y être développés, dans les domaines notamment :
  - o de la santé,
  - o de la culture, des sports et loisirs,
  - o des services publics (notamment en matière d'emploi et d'insertion)
  - o des nouvelles technologies de l'informations : enjeu de déploiement d'infrastructures haut débit et de développement des services et des usages qui y sont liés.

#### **Des pistes de travail pour conforter l'offre de services dans les pôles secondaires**

Une récente étude menée à l'échelle du Pays permet de mettre en avant les pistes indicatives de travail suivantes dans les pôles secondaires :

- **Buzançais** : Maison de services publics, maison médicale, salle de spectacles, Relais Personnes âgées, Espace Public Numérique (EPN)
- **Villedieu/Niherne** : Relais Info-Jeunesse, maison médicale, salle de spectacles, Relais Personnes âgées, Espace Public Numérique (EPN)
- **Ardentes** : Maison de services publics, maison médicale, salle de spectacles, Relais Personnes âgées, Espace Public Numérique (EPN)

- Les projets devront :
  - o Donner lieu à des réflexions fines quant à leur accessibilité depuis l'ensemble de la zone de rayonnement de ces pôles
  - o Donner lieu à des réflexions sur l'articulation entre les offres locales et l'offre d'agglomération (relais d'information, diffusions de prestations particulières ..)
  - o Etre conçus en lien avec les politiques de développement urbain de ces pôles : logiques de quartiers autour de ces équipements, recherche de caractère urbain, dessertes performantes ...
  - o Donner lieu à des conceptions prenant en compte des critères de développement durable et proposant des solutions performantes en matière de rationalisation énergétique

⇒ **Le maintien et le développement d'une offre de services de proximité dans les pôles « de diffusion périurbaine » et de Vendoeuvre**

- Ces pôles développent des fonctions de proximité significatives qu'il convient de préserver et de renforcer.
- Une recherche de complémentarité des équipements peut être à promouvoir entre certains de ces pôles, proches les uns des autres (notamment, entre Velles et Arthon).

### 3-2-3 Améliorer et diversifier les modes de déplacements

La question des déplacements est une préoccupation grandissante et un facteur déterminant de qualité de vie : à titre individuel, au regard du temps et des moyens financiers qui y sont consacrés, comme à titre collectif car l'accentuation des déplacements constitue une des principales causes de dégradation du cadre de vie (pollution, consommation énergétique...).

Le PADD met, là encore, en avant que les solutions qui doivent faciliter les déplacements<sup>4</sup> (infrastructures routières, transports en commun, déplacements doux : marche, vélo) dépendent, en grande partie, des formes d'habitat développées et des choix d'organisation du territoire.

Les orientations du DOG s'inscrivent donc dans le cadre **d'une diversification et d'une rationalisation des modes de déplacements.**

Elles font référence :

- Au **développement et au maillage des liaisons douces,**
- A **l'amélioration progressive de l'offre en matière de transports en commun** et son adaptation à la réalisation de nouvelles opérations urbaines,
- A une démarche progressive pour mettre en place, à terme, **une offre de transports en commun plus structurante et susceptible de constituer une alternative** crédible à l'automobile.

#### ■ *Prescriptions*

##### ⇒ **L'amélioration de l'offre en matière de transports en commun et son adaptation à la réalisation de nouvelles opérations urbaines**

- Des améliorations seront recherchées quant à la desserte des zones d'activités ou des équipements collectifs majeurs (pôles générateurs de déplacements) pas ou mal desservis en transports en commun
- Les nouvelles opérations urbaines devront être desservies par une offre appropriée et performante (fréquence, vitesse commerciale, qualité du service) en matière de transports en commun
- Des aménagements spécifiques visant à fluidifier le trafic des bus seront recherchés et promus (arrêts sur voirie, aménagement de carrefours, système de « priorité bus » dans la gestion des feux tricolores, résorption des points noirs...)
- Seront promus les actions visant à développer la multimodalité : création de parkings de rabattement en périphérie de l'agglomération ou dans les pôles secondaires notamment

Un projet structurant en cours d'étude : **le pôle multimodal de la gare de Châteauroux**, qui donne lieu à plusieurs hypothèses de travail.

<sup>4</sup> La Communauté d'Agglomération Castelroussine a adopté un « Schéma directeur des déplacements » en 2007

## ⇒ Le développement et le maillage des liaisons douces

- Dans le cadre d'un schéma global et cohérent, il conviendra d'assurer le maillage et le développement de l'offre en matière de pistes cyclables et cheminement pédestres. Cette offre doit répondre tant aux déplacements d'usage quotidien que d'usage de loisirs. Les principaux équipements collectifs seront progressivement desservis, de même que les zones d'activités.
- Le réseau d'itinéraires cyclables pourra comprendre des aménagements nouveaux de bandes et pistes cyclables ou utiliser les voies existantes en adaptant les aménagements de carrefour et les sens de circulation dans le but de sécuriser les itinéraires et d'inciter à leur utilisation.
- La conception de nouveaux quartiers intégrera les cheminements piétonniers et voies cyclistes existants ou à créer pour assurer la continuité des itinéraires existants
- Les aménagements de voiries et la réglementation de la circulation seront conçus pour encourager les déplacements cyclistes et à pied. Ils prendront en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.

## ⇒ L'engagement d'une démarche visant la mise en œuvre d'une offre de transports en commun plus structurante et susceptible de constituer une alternative crédible à l'automobile

- L'offre actuelle de transports en commun vise à proposer un service aux habitants qui ne disposent pas d'autres moyens de se déplacer. En revanche, les temps de déplacements sont le plus souvent favorables à l'automobile et, d'une manière générale, le niveau de service proposé (fréquence, points desservis...) ne permet pas aux transports en commun d'être concurrentiels.
- Une démarche d'évaluation de l'offre actuelle devra être engagée et devra examiner les conditions d'émergence d'une offre constituant une alternative crédible à l'automobile.

### **Vers un système plus structurant en matière de transports en commun : pistes de réflexion :**

- Une organisation urbaine structurée par de vrais pôles de vie et/ou de travail, suffisamment denses pour générer une demande de proximité significative,
- Des liaisons de transports en commun très performantes (vitesse commerciale, fréquence, confort...) entre ces pôles structurants avec, toutefois, l'exigence d'être financièrement acceptables,
- Une desserte secondaire qui permet d'accéder à ces pôles et d'en accroître l'influence : maillage secondaire du réseau vers des espaces urbains moins denses, organisation de la multimodalité (parking-relais, pistes cyclables, cheminement piétons...),

## ■ ***Préconisations***

### ⇒ **La promotion des déplacements doux**

- Au-delà de l'aménagement des infrastructures visant à sécuriser les déplacements et à structurer une offre maillée, plusieurs initiatives peuvent être engagées pour promouvoir la pratique des déplacements doux et en particulier du vélo :
  - Location ou mise à disposition de vélos
  - Campagne d'information et de sensibilisation
  - Développement des parkings à vélos

### ⇒ **L'amélioration progressive de l'offre en matière de transports**

- Engagement d'une étude-bilan de l'offre de transports sur le territoire
- Développement des dispositifs de « services à la demande »
- Actions de sensibilisation et organisation des déplacements (Promotion de « Plan Déplacements Entreprises » par exemple).

### 3-2-4 Valoriser et hiérarchiser les infrastructures routières pour un ancrage accru au réseau national et pour une articulation des différents trafics

Les problèmes de circulation semblent relativement limités aujourd'hui sur le territoire. Le PADD a néanmoins mis en avant des enjeux concernant :

- Un ancrage plus performant au réseau routier national
- L'adaptation d'axes importants et la création de nouvelles infrastructures, visant la rationalisation des trafics et une meilleure desserte des principaux pôles d'activités de l'agglomération
- Une meilleure articulation des différents trafics et la réduction des conflits d'usage sur certains axes
- Des projets de contournement des pôles urbains secondaires, en anticipant et en valorisant leurs impacts locaux.

Les orientations du DOG reprennent ces enjeux :

#### ■ *Prescriptions*

⇒ **Les documents d'urbanisme devront prendre en compte les projets adoptés de nouvelles infrastructures routières ou l'adaptation des infrastructures existantes :**

- La **liaison autoroutière Troyes–Auxerre–Bourges-A20 (au plus près de Châteauroux)**. Le tracé de cette liaison n'est pas arrêté à ce jour. Le DOG promeut un ancrage de cette liaison autoroutière au plus près de l'agglomération (cf. *Orientations de l'objectif 2.1 « Consolider l'ancrage de notre territoire aux réseaux nationaux »*).
- Un **barreau à l'est de l'agglomération entre la RD 943, la RN 151 et l'A20** (en fonction des hypothèses de raccordement de la liaison autoroutière Troyes–Auxerre–Bourges-A20 (au plus près de Châteauroux)).
  - o La perspective de ce barreau ne constitue aujourd'hui qu'une hypothèse de travail qui reste à étudier, tant sur ses opportunités économiques que sur sa faisabilité technique et financière. En tout état de cause, le tracé de cette liaison n'est pas arrêté à ce jour. Une réflexion sera notamment menée pour définir l'emplacement du point de jonction le plus approprié avec l'A20.
  - o Ce barreau permettrait une desserte plus performante des zones d'activités de la Malterie, de la Martinerie et d'Ozans (projet). Il permettrait également de capter la partie des flux de transit (dont le fret) qui passe actuellement sur la rocade.
- L'aménagement progressif **de la RD 943 jusqu'à Villedieu dans un premier temps, puis jusqu'à Buzançais dans un second temps**. Cette perspective d'aménagement inclut le projet de déviation au nord de Villedieu–Niherne. Ce projet nécessite des réflexions concernant notamment :
  - o L'accroche des extensions urbaines de Villedieu au Nord
  - o L'ancrage éventuel de la ZA de Villedieu–Niherne sur cette rocade
  - o Le statut et la valorisation urbaine de l'actuelle RD 943 entre Surins et Villedieu

- L'aménagement de l'**actuelle rocade sur l'ensemble de son tracé**
- Le projet **d'ancrage de cette rocade à l'A20 au sud de l'agglomération**. Ce projet vise à apporter une solution aux conflits d'usage qui marquent l'avenue de l'Occitanie dans sa traversée de Cap Sud. Il correspond à un achèvement de la rocade et s'inscrit dans une même configuration. Le nombre des accès autorisés sera par conséquent limité.
- Le projet de barreau **au nord de Buzançais entre la RD 943 et la RD11**. Ce barreau permettrait de réorienter les trafics de transit qui perturbent le centre de Buzançais et d'ouvrir la possibilité d'un traitement urbain plus qualitatif de son centre-ville.
- La création éventuelle **de barreaux entre radiales de l'agglomération** qui viserait à réduire les flux de transit dans le centre urbain (dont la circulation des convois exceptionnels) et de structurer des extensions urbaines de franges (particulièrement pour un éventuel barreau entre les routes de Blois et de Tours),
- L'aménagement de certains axes qui permettraient de fluidifier le trafic et d'y aménager des pistes cyclables et des cheminements piétonniers (boulevards sud de Châteauroux, RD 67 entre Saint-Maur et Le Poinçonnet...).

## ■ **Préconisations**

### ⇒ **L'engagement de réflexions sur la question des conflits d'usage sur certains axes dont les fonctions sont à redéfinir :**

- La question générale de l'organisation du transit dans l'agglomération et le rôle de la rocade,
- L'arrivée de certaines radiales à l'approche de l'agglomération :
  - La RN 151 à partir de Montierchaume : desserte locale, desserte ZA, transit...
  - La RD 943 à partir d'Ardentes, cet axe supportant le plus important trafic du département,
  - La RD 990 dans ses traversées du Poinçonnet et de la forêt de Châteauroux,
- Certaines dessertes locales assurant des fonctions de transit peu compatibles avec leur vocation initiale :
  - La RD 67 utilisée en tant que voie de contournement sud de l'agglomération, entre Cap Sud et la Forge de l'Isle, ce qui entraîne un trafic inapproprié (en particulier du fret) en zone résidentielle du Poinçonnet,
  - D'autres axes locaux à l'Est de l'agglomération assurent également des fonctions de « barreau » entre RD 925 et RD 943.